

# Cartographie haute précision : mieux connaître les réseaux pour sauver des vies !

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
LUNDI 5 DECEMBRE 2022

Pari tenu par le SDE35 et l'IGN,  
grâce au soutien de l'Union  
Européenne via le fonds FEDER,  
qui viennent de mettre à  
disposition des entreprises et  
communes d'Ille-et-Vilaine un  
nouveau support cartographique,  
dit PCRS, visant à réduire les  
risques sur les chantiers.

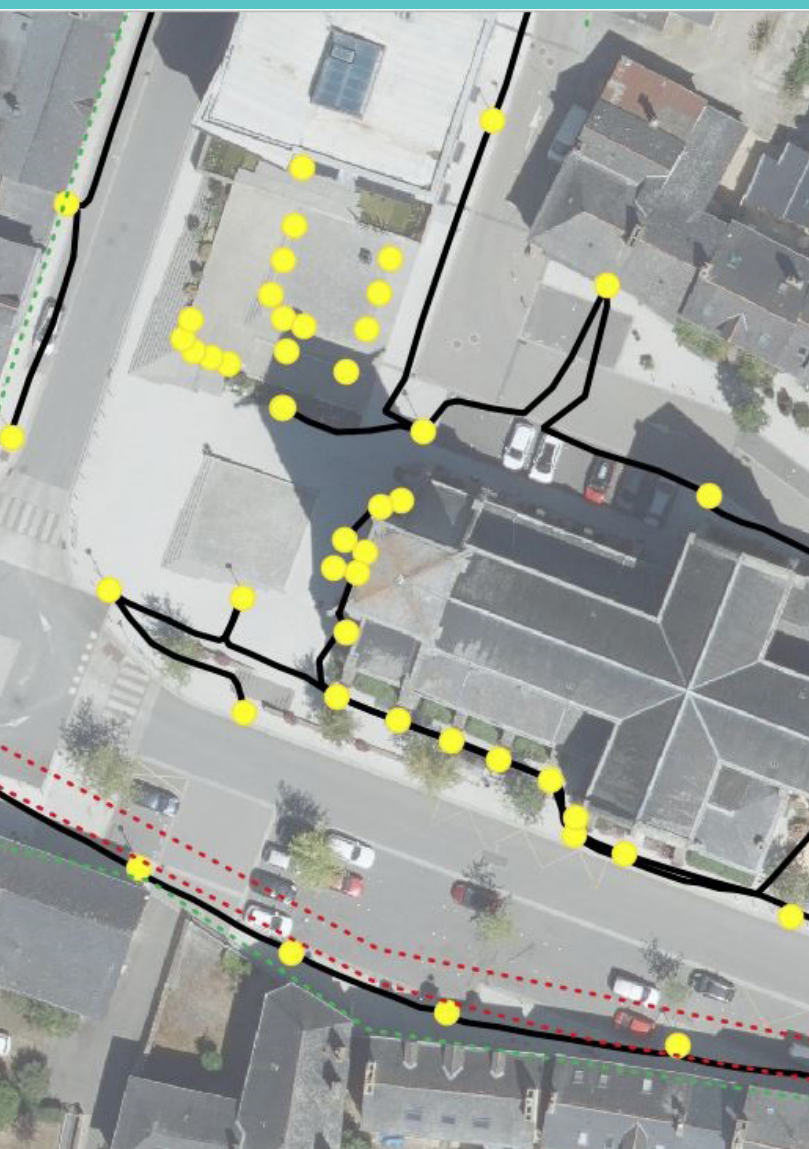
## ► Un référentiel topographique commun désormais disponible en Ille-et-Vilaine

Chaque année en France, plus de 16 000 réseaux souterrains ou aériens sont endommagés à l'occasion de travaux à proximité de ceux-ci, parfois avec des conséquences graves de blessures subies par les travailleurs ou les riverains.

Afin d'améliorer l'assécurité lors de travaux à proximité des réseaux en Ille-et-Vilaine, le SDE35 et l'IGN viennent de créer et mettre à disposition un nouveau référentiel géographique appelé dans son jargon technique le PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié). Il permet de visualiser l'ensemble des réseaux enterrés sur un fonds de plan unique et très précis, limitant ainsi les risques d'accidents.

Le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE35) a pour ce faire formulé une demande de financement auprès de la Région Bretagne pour bénéficier d'aide européenne via le fonds FEDER. Puis, le SDE35 a noué un partenariat avec les 18 intercommunalités du département et l'IGN (Institut national de l'information géographique et forestière) dès 2020 pour réaliser ce projet qui vient de se finaliser : 2 ans après, près de 70 000 clichés aériens de très haute résolution, le traitement de centaines de téraoctets de données et le tout pour obtenir un fonds de plan d'une grande précision et d'une grande utilité pour les collectivités !

L'Ille-et-Vilaine est l'un des premiers départements disposant d'un PCRS opérationnel. La couverture nationale continue de progresser avec près de 15% du territoire métropolitain couvert.



COFINANCÉ PAR

UNION EUROPÉENNE  
UNANIEZH EUROPA



FINANCEMENT  
DANS LE CADRE  
DE LA RÉPONSE  
DE L'UNION  
À LA PANDÉMIE  
DE COVID-19



L'Europe s'engage  
en Bretagne

Avec le Fonds européen  
de développement régional



CHANGER  
D'ÉCHELLE

## Le PCRS, késako ?

Le PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié) est un référentiel topographique mutualisé qui doit permettre à chaque gestionnaire de réseaux (électrique, gaz, télécom, eau potable, assainissement...) de faire figurer l'ensemble de son patrimoine sur un fond de plan unique et très précis. Concrètement, il existe deux types de méthode d'acquisition pour la constitution du PCRS : acquisition « image » issu de clichés aériens et d'orthophotographies, et « vecteur » issu d'un scanner laser (LIDAR) et de nuage de points retraités par des entreprises spécialisées. Les 2 types de PCRS peuvent se combiner sur un même territoire : utilisation de vecteurs en zone urbaine dense et d'images ailleurs.

## Les acteurs du projet

En Ille-et-Vilaine, c'est le SDE35 qui a piloté la réalisation des PCRS auprès des différentes collectivités et partenaires/opérateurs concernés afin de mutualiser les moyens requis pour la mise en œuvre du projet.

Le choix s'est porté sur un PCRS combinant les deux techniques, à savoir image et vecteur, afin d'optimiser son coût de réalisation.

Toutes les intercommunalités du département ont participé au groupement de commande PCRS animé par le SDE35.

C'est l'IGN, en tant qu'opérateur de référence de l'Etat en matière d'information géographique, qui a réalisé le PCRS image sur la totalité du territoire d'Ille-et-Vilaine (Hors Rennes Métropole).

L'Union Européenne, via le Fonds FEDER va contribuer à hauteur de 60% du projet, soit une subvention de 876 848 euros.

Enedis, Mégalis, Rennes Métropole et la ville de Rennes ont été associés à ce projet par une convention de partenariat et contribuent financièrement au projet.

## ► Quels intérêts pour un territoire ?

Acquérir un PCRS pour un territoire répond désormais à une obligation légale : dans le cadre de la réforme « anti-endommagement des réseaux » de 2012, dont l'objectif est de fiabiliser les échanges entre partenaires pour réduire les risques d'accidents liés aux travaux à proximité des réseaux, il est fortement recommandé par les autorités d'utiliser un PCRS à partir du 1er janvier 2020 et cela revêt un caractère obligatoire à partir du 1er janvier 2026 pour les secteurs urbains.

En Ille-et-Vilaine, hors périmètre de Rennes Métropole, 42 unités urbaines (soit 57 communes) sont concernées par l'arrêté pour 2020 avec un total de 7 430 km de voirie dont 1 670 km en zone d'agglomération.

Plus que répondre à une simple obligation légale, le PCRS est un outil désormais à disposition des communes d'Ille-et-Vilaine pour gagner du temps sur la connaissance des réseaux. Pour chaque travaux entrepris sur une commune, la connaissance préliminaire de son patrimoine, permet de gagner du temps et de l'argent au niveau des études préalables.

CONTACT PRESSE :

Sophie Lanternier

▶ [s.lanternier@sde35.fr](mailto:s.lanternier@sde35.fr) ☎ 02 99 23 98 38